



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées



**l'Assurance
Maladie**

Service Social
Midi-Pyrénées

2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Gers

FICHE IDENTITE 32



CPAM
11 Rue du Châteaudun
AUCH

3646
servicesocial.auch@carsat-mp.fr



1 responsable départementale,
1 assistante sociale chargée
de projets,
4 assistantes sociales,
1 secrétaire.



NOS ACCUEILS :
Auch, Condom, Eauze, Fleurance,
L'Isle Jourdain, Mirande, Nogaro,
Plaisance.



94,6%* des assurés sont
satisfaits à l'égard du service
social : écoute attentive, prise en
compte de la situation personnelle,
clarté des réponses apportées,
conseils donnés, information
sur les droits et aides possibles,
information sur les démarches à
réaliser, suivi personnalisé de la
situation.

Le service social de la Carsat Midi-Pyrénées est un service social spécialisé, dans le domaine de la santé. Il s'adresse aux assurés du régime général et à leurs ayants droit en difficulté, confrontés ou susceptibles de l'être, à un problème de santé ou de perte d'autonomie, ainsi qu'à une situation de précarité ou de fragilisation sociale.

En tant qu'acteur de prévention, il va à la rencontre des assurés par une démarche proactive d'offres de service. Cette démarche permet d'intervenir en anticipation des difficultés liées à la maladie ou à l'éloignement du système de santé. Il contribue ainsi à la lutte contre l'exclusion et favorise l'accès aux droits à la santé ainsi qu'au système de soins.

Il exerce son activité dans le cadre d'une coordination institutionnelle et de partenariat extra-institutionnel. Son action est une des composantes de la gestion du risque exercée par le réseau de l'Assurance Maladie, dans le cadre de sa mission d'assureur solidaire en santé.

5 AXES SANTÉ

- Accès aux soins
- Employabilité
- Sortie d'hospitalisation
- Bien vieillir
- Prévention (axe transversal)

INTERVENTION SOCIALE INDIVIDUELLE

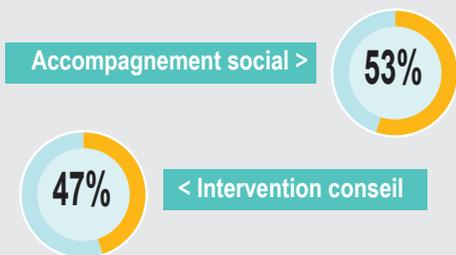
En 2018, **2 471 offres de service** ont été envoyées en direction des assurés.

1 199 assurés ont rencontré le service social.

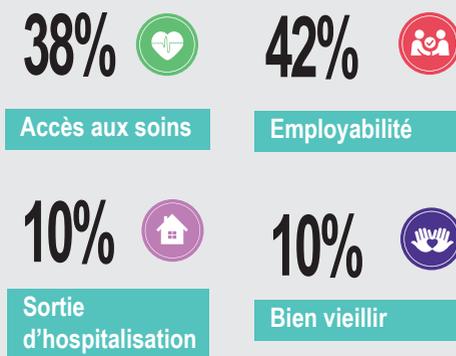
L'intervention sociale a été apportée au cours de **2 809 entretiens** dont :

- 1 271 entretiens dans les lieux d'accueil,
- 159 entretiens à domicile,
- 1 379 entretiens téléphoniques.

REPARTITION PAR MODES D'INTERVENTION



REPARTITION PAR AXES D'INTERVENTION



INTERVENTION SOCIALE COLLECTIVE

400 personnes ont été accompagnées dans le cadre de **7 actions collectives**, au cours de **30 séances**.

REPARTITION DES ACTIONS PAR AXE



- ACTIONS -

Plusieurs types d'actions collectives ont été proposés :

- Des **réunions d'informations collectives**, avec pour objectif de transmettre de l'information et vérifier son appropriation afin de favoriser le retour à l'emploi ou le passage en invalidité...
- Des **séances d'Interventions Sociales d'Intérêt Collectif**, avec pour objectif de transmettre de l'information et de donner corps à un agir collectif avec pour thématique, par exemple de la remobilisation vers l'emploi, le passage à la retraite, les jeunes et l'accès aux soins ...

Ces actions sont pour certaines élaborées et mises en œuvre avec des partenaires internes du Réseau Assurance Maladie, de la CARSAT ou externes (Ecole des métiers, CICAS, SRAS, service de santé au travail, SAMETH...).

ZOOM

sur une
action
collective



**PARLONS-EN
AVEC LES JEUNES
DE L'ÉCOLE DES
MÉTIERES DE PAVIE**

*Un partenariat
sans précédent*

Une action reposant sur un partenariat sans précédent.

Dans le Gers, une convention dans le cadre des actions labellisées PLANIR a été signée entre l'École des Métiers du Gers, la CPAM du Gers et la Carsat Midi-Pyrénées pour son service social.

C'est dans ce cadre-là qu'une action s'est déroulée à l'initiative du service social Carsat dans le champ de la prévention de la Santé au Travail avec l'École des Métiers du Gers, le service de santé au travail du Gers (CSTG 32) et le service prévention des risques professionnels de la Carsat.

Une démarche de prévention primaire.

Cette action est destinée à des jeunes qui sont déjà dans le milieu professionnel et qui seront les salariés ou les patrons de demain afin de les sensibiliser aux risques professionnels et agir en prévention. En effet, le but de la prévention primaire est de diminuer l'incidence du risque par la mise en place d'actes de prévention. En agissant en amont, l'action tend à réduire l'apparition de nouveaux risques.

L'action collective s'est déroulée sur trois séances en 2018 auprès d'un groupe de 14 jeunes en bac professionnel.

Lors de la première séance, les jeunes ont pu entendre le témoignage de Sébastien, assuré social de 23 ans en arrêt de travail pendant deux ans à la suite d'un accident grave du travail, mettant en avant toutes les conséquences de l'accident dans tous les domaines de la vie.



14
jeunes
concernés

La deuxième séance leur a permis de rencontrer un médecin du travail et une infirmière du CSTG 32. Cette rencontre a permis aux jeunes de repérer l'intérêt de la santé au travail et réfléchir sur leurs conduites au travail et sur celles de leurs collègues.

Durant la dernière séance, un contrôleur de la prévention des risques professionnels Casat est intervenu sur la notion des risques et sur la démarche d'apparition du risque.

Les partenaires et les jeunes ont trouvé l'action pertinente, intéressante et utile.

Deux actions auront lieu en 2019.